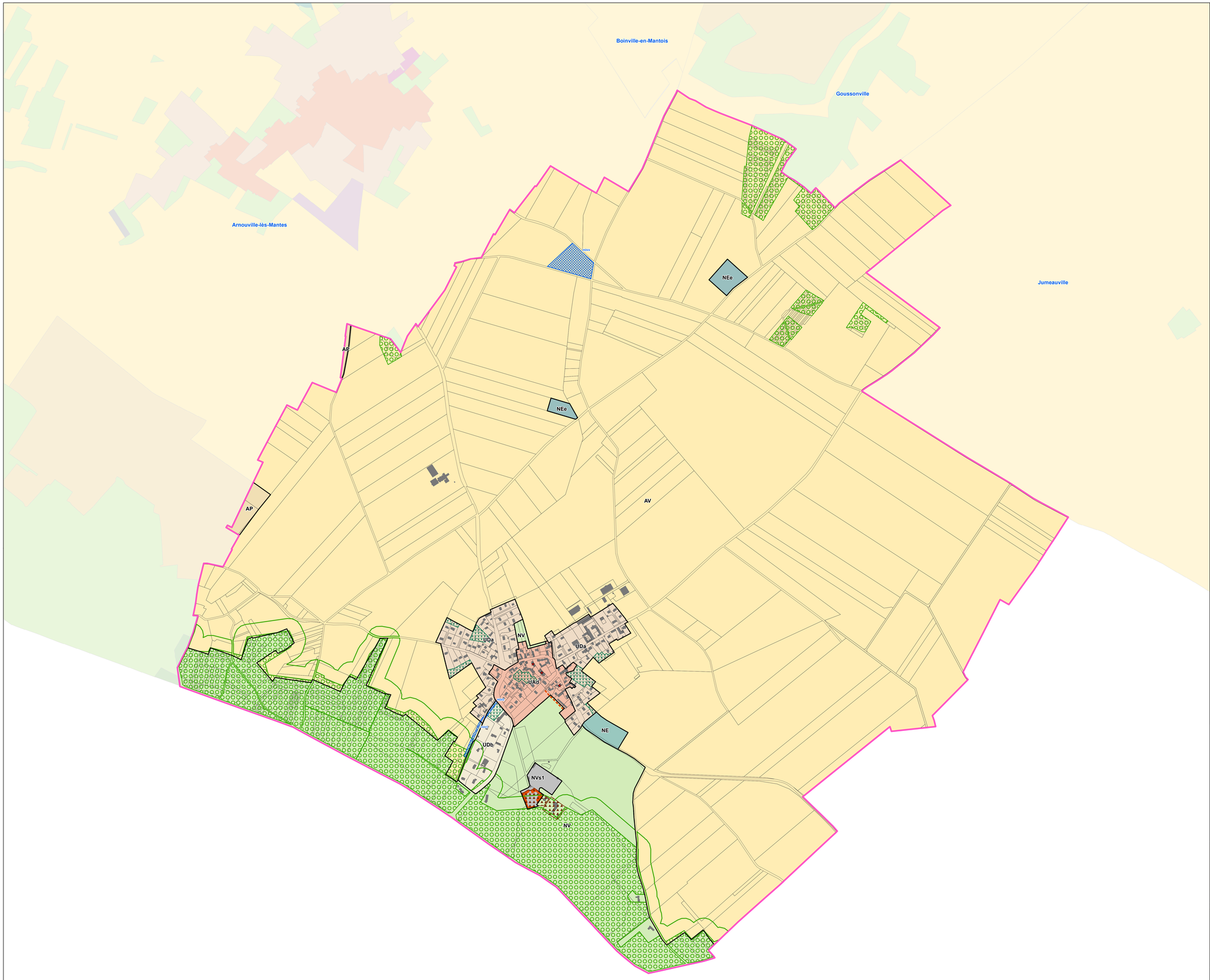

UAa - Centre urbain
UAb - Nouvelle centralité
UAc - Centre bourg
UAd - Coeur de village et Hameau
UBa - Péricentre intensification
UBb - Péricentre intermédiaire
UCa - Grand ensemble
UCb - Ensemble d'habitat collectif
UDa - Pavillonnaire diversifié
UDb - Pavillonnaire diffus
UDc - Pavillonnaire ordonnancé
UDd - Pavillonnaire densifié
UDe - Pavillonnaire Bord de Seine
UEe - Activité économique
UEm - Activité économique mixte
UEf - Activité portuaire fluviale
UP - Zone Campus Paris Saint Germain
UX - Equipement
1AU - Zone à urbaniser mixte
1AUE - Zone à urbaniser économique
1AUP - Zone à urbaniser Campus Paris Saint Germain
1AUX - Zone à urbaniser équipement
2AUm - Zone à urbaniser à long terme à vocation mixte
2AUe - Zone à urbaniser à long terme à vocation économique
2AUp - Zone à urbaniser à long terme à dominante d'activités économiques associées au Campus Paris Saint Germain
2AUx - Zone à urbaniser à long terme à vocation équipement

AV - Agricole Valorisée
AP - Agricole Protégée
NJ - Naturelle parcs et jardins publics
NV - Naturelle Valorisée
NVj - Naturelle Valorisée jardins partagés
NVc - Naturelle Valorisée carrière
NVs - Naturelle Valorisée STECAL
NP - Naturelle Protégée
NPh - Naturelle Protégée Humide
NPr - Naturelle Protégée réservoir de biodiversité
NE - Naturelle Equipement
NEe - Naturelle Equipement d'intérêt collectif et de services publics
NEl - Naturelle Equipement Espace de loisirs
NS - Naturelle Seine
NSh - Naturelle Seine Ile Habitée
NSn - Naturelle Seine Ile Naturelle

Modalités d'application des dispositions réglementaires

OAP de Secteurs à Echelle Communale
Bande de 50 m
Marge de recul (L.111-8 Code de l'Urbanisme)

La qualité paysagère et écologique

Coeur d'îlot et lisière de jardin
Espace collectif végétalisé
Arbre identifié
Continuité paysagère (alignement d'arbres, talus, haie)
Boisement urbain
Espace boisé classé - EBC

La destination des constructions et l'usage des sols

Construction susceptible de changer de destination
Emplacement réservé mixité sociale
Emplacement réservé
Linéaire toute activité
Linéaire commercial
Servitude de localisation
Périmètre d'attente de projet
Tracé de voie ou chemin

La qualité urbaine et architecturale

Edifice patrimoine urbain et rural
Ensemble bâti
Continuité bâtie
Ensemble cohérent
Edifice dans un ensemble

La morphologie et l'implantation des constructions

XX m - Hauteur
XX % - Coefficient d'Emprise au Sol - CES
XX % - Coefficient de Pleine Terre - CPT

Limite communale

Se reporter au plan de zonage de synthèse

OAP de Secteurs à Enjeux Métropolitains : se reporter à la Pièce III, Partie 2
OAP Commerce et Artisanat : se reporter à la Pièce III, Partie 1
OAP Trame verte et bleue et Belvédères : se reporter à la Pièce III, Partie 4

N
0 250 500 Mètres
1/5000ème

PLUi Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Construire ensemble Grand Paris Seine & Oise

PROJET PLUi ARRÊTÉ VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 11/12/2018

Le Président
Philippe TAUTOU

IV — REGLEMENT

Partie 5 — DOCUMENTS GRAPHIQUES

5.2. Plan de zonage par commune

Hargeville

construireensemble.gpseo.fr

GRAND PARIS SEINE & OISE COMMUNAUTÉ URBAINE